

Photo Club Cormeillais

REGLEMENT DU MARATHON PHOTO

Le 1^{er} septembre 2020

Article 1 : ORGANISATEUR

Le Photo Club Cormeillais, 1 allée des sources, 95240 Cormeilles en Paris, organise un marathon photo le dimanche 4 octobre 2020 de 10h à 18h.

Article 2 : PRINCIPE DU CONCOURS

Le 4 octobre les participants ont rendez-vous entre 10h et 10h30 au gymnase Léo Tavares, 129 rue de St Germain à Cormeilles en Paris avec leur matériel (appareil photographique numérique et une carte mémoire).

Un système de pré-inscription sera mis en place par le biais de la page Facebook et du site internet du Photo Club. L'inscription sera également possible sur place dans la limite des places disponibles. Le montant de l'inscription est de 5€ par personne. Nous invitons les personnes préinscrites à se présenter avant 10h30, faute de quoi leur place ne leur sera plus réservée. Les participants peuvent s'inscrire par équipe de deux : pour les personnes seules, des équipes seront constituées sur place. Le marathon sera divisé en trois temps. Chaque temps sera consacré à un thème. A la fin de chaque temps, chaque équipe aura dû remettre deux photos maximum sur ledit thème avant de se voir communiquer le thème suivant.

Article 3 : PERSONNES CONCERNEES

Ce marathon est ouvert à toute personne physique majeure ou mineure accompagnée d'un adulte à l'exclusion des organisateurs et membres du jury et de leur famille (même nom et même adresse). Les inscriptions sont nominatives, le participant s'engage à réaliser lui-même la totalité des photographies prises durant la manifestation. Dans tous les cas il nous garantit être l'auteur des images (si des images se trouvent sur la photo, il garantit également en être l'auteur ou s'être assuré qu'elles sont libres de droit).

Article 4 : INSCRIPTIONS

Le formulaire de pré-inscription au marathon sera disponible en lien sur la page Facebook du club. Le règlement de la somme de 5€ par personne se fera sur site le jour du marathon, à la remise du dossard (espèces ou chèque à l'ordre du Photo Club Cormeillais). Toute inscription ne sera définitive qu'après le versement de ce droit d'inscription. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, le participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. S'il souhaite exercer ce droit, contactez l'organisateur par mail : photo.club.cormeillais@gmail.com. Aucune information personnelle n'est collectée à l'insu du participant, ni utilisée à des fins non prévues. La participation au marathon implique l'acceptation pure et simple du règlement. Tout manquement au présent règlement entraîne la disqualification du candidat.

Article 5 : REMBOURSEMENT

Les frais d'inscription ne seront en aucun cas remboursés si le participant ne peut pas se rendre sur le lieu de départ à la date fixée. Le Photo Club Cormeillais se réserve le droit d'annuler le marathon à défaut d'un nombre suffisant de participants (moins de 25 équipes) ou en raison des conditions climatiques, ce qui engendrera dans ce cas un remboursement des frais d'inscription déjà versés.

Article 6 : MATERIELS NECESSAIRES

Chaque candidat devra être équipé de son appareil photographique avec date et heure réglées correctement et d'une carte mémoire vide et éventuellement d'autres accessoires de prises de vue : flash, trépied, filtres. Le candidat doit avoir une adresse de courrier électronique valide (e-mail).

Article 7 : RESPONSABILITES

La responsabilité du Photo Club Cormeillais ne saurait être mise en cause si, en raison d'un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le marathon photo devait être écourté, prorogé, modifié ou annulé (aucun remboursement du montant de l'inscription ne pourra alors avoir lieu). De même, l'organisateur ne peut être tenu responsable d'un incident survenant à un candidat lors de ses prises de vue ou de ses déplacements. Le candidat garantit en outre au Photo Club Cormeillais que les clichés ne portent pas atteinte à la vie privée et au droit à l'image des personnes et/ou des lieux privés photographiés, conformément à la loi. Il fait son affaire de l'obtention des autorisations nécessaires de la

part de la personne photographiée et/ou du propriétaire des lieux privés, pour l'affichage, l'exposition et la diffusion des clichés tel que le prévoit le présent règlement. Le Photo Club Cormeillais ne saurait en aucun cas être responsable des participants et de leurs actes.

Par ailleurs, le photo club cormeillais se réserve le droit d'utiliser les photos prises par les participants à des fins de communication sur son site internet et sa page facebook.

Article 8 : DEROULEMENT DU MARATHON PHOTO

Le 4 octobre les participants au marathon devront se présenter au complexe sportif Léo Tavares entre 10h et 10h30 pour les personnes préinscrites et entre 10h et 10h50 pour les autres afin de procéder au règlement de leur inscription et valider celle-ci : un dossard leur sera alors remis.

Le premier thème sera communiqué à 11h et la carte mémoire avec les clichés devra être ramené à 12h30 au plus tard. A 13h le deuxième thème sera communiqué et les clichés devront être rendus à 14h30. Le troisième thème sera donné à 15h et la carte mémoire devra être donnée au plus tard à 16h30.

La carte mémoire avec les clichés sera à chaque fois déposée auprès des organisateurs au lieu de rendez-vous (complexe sportif Léo Tavares) pour copie des deux photos retenues par le binôme en indiquant le nom des deux fichiers. Ainsi à l'heure de clôture du marathon, chaque équipe devra avoir remis toutes les photographies (deux maximum par thème). Les participants n'ont pas l'obligation de participer à tous les thèmes. Les images doivent être prises en résolution et qualité maximum JPEG obligatoirement. Aucune carte ne sera acceptée après les heures limites communiquées pour chaque thème. Toutes les photographies doivent être réalisées le 4 octobre dans les créneaux horaires impartis à chaque thème et non retouchées. Le participant peut prendre autant de photographies qu'il veut dans la journée.

Article 9: JURY ET RESULTATS

Le jury sera composé d'au moins 5 personnes, professionnels et amateurs éclairés. Il se réunira pour choisir la photo gagnante de chaque thème se réserve la possibilité de délivrer un prix spécial « Coup de cœur » avec un représentant de la ville de Cormeilles en Paris

Les membres du jury ne participent pas au marathon et s'engagent à n'avoir aucun parti pris dans le jugement des photos.

Article 10 : DOTATION

Pour chaque thème, les équipes gagnantes recevront un prix.